Département de la Manche
Arrondissement d'Avranches
Canton de Bréhal
Commune de Bréhal

République Française
Compte-Rendu
De la séance du Conseil Municipal
Du 31 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente et un mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BRÉHAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bréhal sous la présidence de Monsieur Daniel LÉCUREUIL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mai 2021
Date d'affichage de la réunion : 26 mai 2021

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Daniel LÉCUREUIL, Maire, Bernard DEMELUN, Danièle JORE, Michel CAENS, Christine BOUCHER, Stéphane STIL, Adjoints au Maire, Jean-Charles BOSSARD, Brigitte MAHÉ, Valérie COUPEL-BEAUFILS, Jean-Claude LEBAILLY, Nathalie MAHON, Flora POSTEL, Rodolphe VAUBRUN, Sophie LAVALLEY, Sarah DELAROQUE-DUHAMEL, Christelle MILET, Arnaud DAVAL, Jacques DEMELUN, Isabelle LEFEVRE, Christian HAUGEARD et Flavie BOURGET, Conseillers Municipaux.

Pouvoir : Monsieur Philippe DESLANDES à Madame Danièle JORE
Monsieur Patrice GOBE à Monsieur Rodolphe VAUBRUN

Secrétaire de séance : Madame Valérie COUPEL-BEAUFILS, candidate, a été désignée secrétaire de séance.

Date de publication et d'affichage : 08.06.2021

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 avril 2021 est adopté par les membres du Conseil Municipal à l'unanimité.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire propose une minute de recueillement en l'honneur de Guy COQUELET ancien secrétaire de mairie de la commune pendant 30 ans.

Madame Danièle JORE informe les membres du Conseils que, suite à une erreur matérielle lors de l'édition du budget, il convient de procéder au virement de crédit budgétaire suivant :
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante
658821 secours d'urgence : – 41 000€
65888 travaux du collège, contrôle des eaux de baignade : +41 000€

Monsieur le Maire, en réponse à la demande formulée en mairie concernant la formation des élus, informe les conseillers qu'une formation dispensée par l'Association des Maires de France ayant pour objectif : « Maîtriser les grands principes et la pratique de l'élaboration budgétaire des collectivités territoriales » est disponible, il demande aux conseillers municipaux intéressés de se manifester auprès des services de la Mairie. Monsieur le Maire précise que le budget est limité, tout le monde ne pourra pas participer.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le terrain adjacent à la nouvelle maison paramédicale fait l'objet d'un projet en concertation avec le pôle de santé de Bréhal. Une discussion est engagée avec les praticiens afin moderniser leurs installations. Lors du prochain Conseil Municipal un projet de délibération sera présenté afin de créer une commission « ad hoc » qui contribuera à l'élaboration du projet.

Monsieur Jean-Charles BOSSARD, revenant sur la question de la dénomination des rues de Bréhal, informe le Conseil que sur les 144 rues, 107 noms font références à la Nature, 37 rendent hommage à des personnalités dont 8 à d'anciens Maire et 2 à des personnalités féminines.

Madame Nathalie MAHON suggère une remise en état du mur de tennis.

Monsieur Jacques DEMELUN relaye une demande de mise en place d'un panneau sens interdit rue de Pontesrocs et une remise en état du chemin. Il ajoute que l'escalier d'accès à la plage est en mauvaise état.
Un administré de la rue Surcouf prévient qu'il manque un panneau de nom de rue.

Madame Flavie BOURGET revient sur la dangerosité de la rue de l'ancienne Halle particulièrement pour les piétons. La mise en place de barrière, de marquage au sol et de dos d'âne est suggérée.

Monsieur Rodolphe VAUBRUN souligne que la peinture des luminaires de la promenade Jean Sesboué s'écaille. Monsieur Bernard DEMELUN prévient que le SDEM a été averti et devrait intervenir rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le Maire,

MAIRIE DE BREHAL 50290 Manche

Daniel LECUREUIL

La secrétaire de séance,

Valérie COUPEL-BEAUFILS

COMPTE-RENDU

Conseil Municipal du 31 mai 2021

2021-110	Participation au Fond d'Aide aux Jeunes (FAJ)	APPROUVE la participation financière de 0,23€ par habitant au profit du Fond d'Aides aux Jeunes CHARGE Monsieur le Maire de procéder au versement de la somme de 810,75€.	UNANIMITE
2021-111	Médiathèque – Désherbage des collections	DECIDE le désherbage des collections de la médiathèque, AUTORISE pour les ouvrages concernés qu'ils soient vendus, donnés ou détruits si nécessaire, FIXE le prix de vente des ouvrages à 0,50 € l'unité pour les romans, documentaires, bandes dessinées, albums, etc. et à 1 € les cinq revues au choix. AUTORISE Madame Isabelle Coquelet, régisseur de recettes, à encaisser le produit des ventes d'ouvrages. DECIDE que les ouvrages non vendus pourront être donnés à des associations ou alimenter l'offre du St Mart'Anim	UNANIMITE
2021-112	Adhésion à la démarche d'élaboration de la Convention Territoriale Globale	AUTORISE Monsieur le Maire à inscrire la commune de Bréhal au sein de la Convention territoriale Globale, VALIDE la participation financière de la commune de Bréhal au poste de coordonnateur enfance-jeunesse à hauteur des 25% restant à charge après participation de la CAF et de la communauté de communes et qui seront proratisés entre chaque commune adhérente DESIGNE Madame Christine BOUCHER en tant qu'élue et Monsieur Freddy LEBEDEL en tant que technicien au sein du comité de pilotage de Granville Terre et Mer	UNANIMITE
2021-113	Création d'un emploi permanent d'agent administratif à temps complet.	APPROUVE la création, au tableau des emplois permanents, d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1er janvier 2022 Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière Administrative au grade d'adjoint administratif ADOPTE la modification du tableau des emplois permanents ainsi proposé. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget	UNANIMITE

Fait à Bréhal,

Le 1er juin 2021

MAIRIE DE BREHAL (50290 Manche)

Daniel LECUREUIL,

Maire

Les présentes délibérations sont transmises à la Sous-Préfecture d'Avranches au titre du contrôle de légalité.

Les présentes délibérations, à supposer que celles-ci fassent grief, peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de leur notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CAEN ou d'un recours gracieux auprès de la collectivité, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. Les décisions ainsi prises, qu'elles soient expresses ou implicites, pourront elles-mêmes être déférées à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

COMPTE-RENDU

Conseil Municipal du 31 mai 2021

Délibération	Intitulé	Résultat du vote	
2021-099	Transfert de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz au Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50).	DECIDE le transfert de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz au SDEM50, telle que définie à l'article 3.2.3 des statuts du syndicat ; DECIDE la mise à disposition au profit du SDEM50 des biens nécessaires au bon accomplissement de la compétence transférée, conformément aux articles L1321-1 et L1321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. AUTORISE Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens ainsi que tous les documents relatifs à ce transfert de compétence.	UNANIMITE
2021-100	Marché public de travaux : Attribution de l'accord-cadre relatif au marché de travaux pour la réalisation de l'entretien courant de la voirie communale	DECIDE d'attribuer l'accord-cadre pour la réalisation des travaux d'entretien courant de la voirie communale suivant les modalités suivantes : LOT UNIQUE Entreprise retenue : SAS LEHODEY TP N° identification SIRET : 344 644 414 00015 Base du montant des deux devis types HT du marché : 95 743,00 € (114 891,60 € TTC) AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document inhérent à cette affaire.	UNANIMITE

2021-101	Marché public de travaux - Attribution des marchés de travaux pour la réalisation des aménagements de la partie centrale rez-de-chaussée de la maison paramédicale « ancienne trésorerie »	DECIDE d'attribuer les marchés de travaux pour la réalisation de l'aménagement de la partie centrale rez-de-chaussée de la maison paramédicale « ancienne trésorerie » suivant les modalités suivantes : LOT 1 : Terrassement Démolition Gros œuvre Entreprise retenue : QUEVILLON N° identification SIRET : 441 675 154 00039 Montant HT du marché : 20 880,00 €(25 056,00 € TTC) LOT 4 : Menuiseries extérieures Entreprise retenue : ASC ROBINE N° identification SIRET : 325 763 894 00012 Montant HT du marché : 6 193,00 €(7 431,60 € TTC) LOT 5 : Menuiseries bois intérieures Entreprise retenue : MANGEAS N° identification SIRET : 343 881 645 00018 Montant HT du marché : 3 963,23 €(4 761,88 € TTC) LOT 6 : Plâtrerie Isolation Entreprise retenue : MANGEAS N° identification SIRET : 343 881 645 00018 Montant HT du marché : 21 470,18 €(25 764,22 € TTC) LOT 7 : Peinture Entreprise retenue : CONAN N° identification SIRET : 497 750 919 00019 Montant HT du marché : 8 058,92 €(9 670,70 € TTC) LOT 8 : Revêtements sols souples Entreprise retenue : PIERRE PEINTURE N° identification SIRET : 831 455 944 00015 Montant HT du marché : 4 313,54 €(5 176,25 € TTC) LOT 9 : Carrelage Faïence Entreprise retenue : LENOBLE N° identification SIRET : 480 910 942 00014 Montant HT du marché : 2 360,38 €(2 832,45 € TTC) LOT 12 : CVC Entreprise retenue : BLIN LEMONNIER N° identification SIRET : 821 774 536 00014 Montant HT du marché : 13 529,51 €(16 235,41 € TTC) LOT 13 : Électricité Entreprise retenue : BLIN LEMONNIER N° identification SIRET : 821 774 536 00014 Montant HT du marché : 12 065,48 €(14 478,58 € TTC) Montant global du marché : 92 839,24 € HT soit 111 407,09 € TTC. AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document inhérent à cette affaire.	UNANIMITE

COMPTE-RENDU

Conseil Municipal du 31 mai 2021

2021-102	Convention financière avec le Département de La Manche pour la réfection de la couche de roulement en enrobé sur les RD 20E6 et RD 592.	VALIDE le principe de prise en charge de la réalisation de la couche de roulement des dites rues par la commune moyennant le versement de la part du département d'un montant de 26 628 € TTC (22 190 € HT). AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document inhérent à cette affaire.	UNANIMITE
2021-103	Marché public d'ingénierie - Attribution du marché d'ingénierie pour l'assistance-conseil à maitrise d'ouvrage pour la prestation de gestion technique des installations en adduction d'eau potable et d'assainissement eaux usées.	DECIDE d'attribuer le marché d'ingénierie pour l'assistance-conseil à maitrise d'ouvrage pour la prestation de gestion technique des installations en adduction d'eau potable et d'assainissement eau usées suivant les modalités suivantes : LOT UNIQUE Entreprise retenue : ACDDUC N° identification SIRET : 529 574 592 00026 Montant HT du marché : 25 600,00 €(30 720,00 € TTC) AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document inhérent à cette affaire.	MAJORITE et 2 abstentions
2021-104	Lotissement « Résidence de L'Estran II » – Incorporation de la voirie, des espaces verts et des réseaux divers dans le domaine public communal – Complément à la délibération référencée n°2020-101	DÉCIDE la cession de la parcelle cadastrée section AO n° 265 représentant les espaces communs du lotissement dénommé « Résidence de l'Estran II », par la SARL LOTIOUEST à la commune de Bréhal à l'euro symbolique. DÉCIDE le classement de l'ensemble des espaces communs du lotissement dénommé « Résidence de l'Estran II » dans le domaine public de la Commune, à compter du 1er février 2021. AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'indisponibilité le Maire Adjoint délégué à l'Urbanisme et au Développement Economique, à signer tous les actes inhérents à l'affaire. PRÉCISE que les frais inhérents seront à la charge du maître d'ouvrage. Cette délibération complète celle référencée n°2020-101 en date du 29 juin 2020.	UNANIMITE
2021-105	Acquisition amiable de la parcelle cadastrée ZB 162 appartenant à l'indivision JOUENNE – constitution d'une réserve foncière communale dans le cadre du projet de ZAC de la Chênée	AUTORISE l'acquisition de la parcelle ZB 162 pour un montant net vendeur de 85 000€ auquel s'ajouteront les frais de notaire à la charge de la commune DONNE à Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, à Monsieur Stéphane STIL, Maire Adjoint à l'urbanisme, les pouvoirs à l'effet de signer l'acte de vente	MAJORITE et 2 votes contre
2021-106	Jury d'Assises – liste préparatoire 2022	Après tirage au sort sur la liste électorale, sont désignées les personnes suivantes : - Patrice, Georges BOSCHER, - Fabrice, Marcel, Julien POIRIER, - Louise, Menthe DAVID, - Brigitte, Paulette, Renée GOUVENOU épouse THEBAULT, - Christelle, Isabelle, Odette CLEMENT épouse MILET, - Gérard, Georges, Joel LEMAITRE	

COMPTE-RENDU

Conseil Municipal du 31 mai 2021

<table>
<tr><td>2021- 107</td><td>Budget général 2021 – Décision modificative n° 01</td><td>
<table>
<tr><td colspan="4">Section d'investissement</td></tr>
<tr><td colspan="2">Dépenses</td><td colspan="2">Recettes</td></tr>
<tr><td colspan="4">Chapitre 041</td></tr>
<tr><td>2312</td><td>+1 300.00€</td><td>2315</td><td>+3 000.00€</td></tr>
<tr><td>2313</td><td>+500.00€</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>2314</td><td>1 200.00€</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Total Ordre</td><td>3 000.00€</td><td>Total Ordre</td><td>+3 000.00€</td></tr>
<tr><td>2183</td><td>+3 500.00€</td><td>13251</td><td>+ 19 049.00 €</td></tr>
<tr><td>2188</td><td>+10 500.00€</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>2313</td><td>+ 5 049.00€</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Total Réel</td><td>+ 19 049.00€</td><td>Total Réel</td><td>+19 049.00 €</td></tr>
<tr><td>Total général</td><td>+ 22 049.00€</td><td>Total général</td><td>+ 22 049.00€</td></tr>
</table>
</td><td>UNANIMITE</td></tr>
<tr><td>2021- 108</td><td>Budget annexe assainissement 2021 – Décision modificative n° 01</td><td>
<table>
<tr><td colspan="4">Section d'investissement</td></tr>
<tr><td colspan="2">Dépenses</td><td colspan="2">Recettes</td></tr>
<tr><td colspan="4">Chapitre 041</td></tr>
<tr><td>2313</td><td>+500.00€</td><td>2315</td><td>+500.00€</td></tr>
<tr><td>Total général</td><td>+ 500.00€</td><td>Total général</td><td>+ 500.00€</td></tr>
</table>
</td><td>UNANIMITE</td></tr>
<tr><td>2021-109</td><td>Tarifs des gîtes communaux</td><td>
<table>
<tr><td colspan="6">LOCATION GITES DE MER</td></tr>
<tr><td colspan="6">Très basse saison</td></tr>
<tr><td>2 nuits</td><td>3 nuits</td><td>4 nuits</td><td>5 nuits</td><td>6 nuits</td><td>Semaine</td></tr>
<tr><td>170.00€</td><td>230.00€</td><td>240.00€</td><td>250.00€</td><td>255.00€</td><td>260.00€</td></tr>
<tr><td colspan="6">Basse saison</td></tr>
<tr><td>2 nuits</td><td>3 nuits</td><td>4 nuits</td><td>5 nuits</td><td>6 nuits</td><td>Semaine</td></tr>
<tr><td>170.00€</td><td>230.00€</td><td>240.00€</td><td>250.00€</td><td>260.00€</td><td>290.00€</td></tr>
<tr><td colspan="6">Moyenne saison</td></tr>
<tr><td>2 nuits</td><td>3 nuits</td><td>4 nuits</td><td>5 nuits</td><td>6 nuits</td><td>Semaine</td></tr>
<tr><td>180.00€</td><td>250.00€</td><td>280.00€</td><td>300.00€</td><td>320.00€</td><td>350.00€</td></tr>
<tr><td colspan="6">Saison intermédiaire</td></tr>
<tr><td>2 nuits</td><td>3 nuits</td><td>4 nuits</td><td>5 nuits</td><td>6 nuits</td><td>Semaine</td></tr>
<tr><td>180.00€</td><td>250.00€</td><td>280.00€</td><td>300.00€</td><td>320.00€</td><td>390.00€</td></tr>
<tr><td colspan="6">Haute saison</td></tr>
<tr><td>2 nuits</td><td>3 nuits</td><td>4 nuits</td><td>5 nuits</td><td>6 nuits</td><td>Semaine</td></tr>
<tr><td>200.00€</td><td>300.00€</td><td>400.00€</td><td>500.00€</td><td>520.00€</td><td>530.00€</td></tr>
<tr><td colspan="6">Très haute saison</td></tr>
<tr><td>2 nuits</td><td>3 nuits</td><td>4 nuits</td><td>5 nuits</td><td>6 nuits</td><td>Semaine</td></tr>
<tr><td>200.00€</td><td>300.00€</td><td>400.00€</td><td>500.00€</td><td>550.00€</td><td>570.00€</td></tr>
<tr><td colspan="6">Carnaval</td></tr>
<tr><td colspan="2">2 nuits</td><td colspan="2">3 nuits</td><td colspan="2">4 nuits</td></tr>
<tr><td colspan="2">150.00€</td><td colspan="2">210.00€</td><td colspan="2">230.00€</td></tr>
<tr><td colspan="6">Marée hors saison intermédiaire, hors haute saison, hors très haute saison</td></tr>
<tr><td colspan="2">2 nuits</td><td colspan="2">3 nuits</td><td colspan="2">4 nuits</td></tr>
<tr><td colspan="2">170.00€</td><td colspan="2">230.00€</td><td colspan="2">240.00€</td></tr>
</table>
ACCEPTE le tarif préférentiel de 80€/nuit appliqué aux artistes de l'Archipel, sous réserve de disponibilité hors saison
</td><td>MAJORITE et
2 abstentions</td></tr>
</table>